

Annexe au certificat d'accréditation : N° 6/001 selon la norme ISO/IEC 17021-1:2015 pour un organisme de certification de système de management

Version 07 de l'annexe technique du 29 janvier 2026
Valide jusqu'au 22 janvier 2029

Organisme accrédité :

ESCEM a.s.b.l.

8, boulevard des Lumières
L-4369 Belvaux

Personne de contact :

Sandrine Schweitzer
Tél. : +352 547 711 229
E-Mail : sandrine.schweitzer@escem.com

Document approuvé par :

Olivier WAGNER
Responsable d'accréditation et opérationnel de l'OLAS

Systemes de management QMS/EMS/OH&SMS

Domaine général : Certification de systèmes de management de la qualité selon la norme ISO 9001

Clusters / Domaines techniques / Codes :

- SMQ1.1 - Alimentaire
3 – industries agricoles et alimentaires¹
- SMQ1.2 - Mécanique
17 - métallurgie et travail des métaux
18 - fabrication de machines et équipements
19 - fabrication d'équipements électriques et électroniques
22 - fabrication d'autres matériels de transport¹
- SMQ1.3 - Papier
9 – imprimerie¹
- SMQ1.4 - Produits minéraux
15 - fabrication d'autres produits minéraux non métalliques¹
- SMQ1.5 - Construction
28 – construction¹
34 - recherche et développement, activités d'architecture et d'ingénierie
- SMQ1.6 - Production de biens
4 – Industrie textile et habillement
14 - industrie du caoutchouc et des plastiques¹
- SMQ1.7 - Produits chimiques
12 - industrie chimique, fabrication de produits chimiques et de fibres synthétiques¹
- SMQ1.9 - Transport et gestion des déchets
24 – récupération¹
31 - transports, entreposage et communications
- SMQ1.10 - Services
29 - commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques
32 - activités financières, immobilier, location
35 - services fournis principalement aux entreprises
36 - administration publique
37 – éducation¹
- SMQ1.14 - Santé
38 - santé et action sociale¹

¹ Code critique en référence au document IAF MD17:2019

Domaine général : Certification des systèmes de management environnemental selon la norme ISO 14001

Clusters / Domaines techniques / Codes :

- SMQ4.2 - Alimentaire
 - 3 – industries agricoles et alimentaires¹
- SMQ4.3 - Mécanique
 - 17 - métallurgie et travail des métaux
 - 18 - fabrication de machines et équipements
 - 19 - fabrication d'équipements électriques et électroniques
 - 22 - fabrication d'autres matériels de transport
- SMQ4.4 - Papier
 - 9 – imprimerie¹
- SMQ4.5 - Construction
 - 28 – construction¹
 - 34 - recherche et développement, activités d'architecture et d'ingénierie
- SMQ4.6 – Production de biens
 - 4 – Industrie textile et habillement¹
- SMQ4.7 - Produits chimiques
 - 12 - industrie chimique, fabrication de produits chimiques et de fibres synthétiques¹
 - 14 - industrie du caoutchouc et des plastiques
- SMQ4.8 – Industries extractives
 - 2 – Industries extractives
- SMQ4.10 - Transport et gestion des déchets
 - 24 – récupération¹
 - 31 - transports, entreposage et communications
- SMQ4.11 - Services
 - 29 - commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques¹
 - 32 - activités financières, immobilier, location
 - 35 - services fournis principalement aux entreprises¹

Domaine général : Certification des systèmes de management de la santé et de la sécurité au travail selon la norme ISO 45001

Clusters / Domaines techniques / Codes :

- SMQ5.2 - Mécanique
 - 17 - métallurgie et travail des métaux
 - 18 - fabrication de machines et équipements
 - 19 - fabrication d'équipements électriques et électroniques
 - 22 - fabrication d'autres matériels de transport
- SMQ5.3 - Papier
 - 9 – imprimerie²
- SMQ5.4 - Construction
 - 28 – construction²
 - 34 - recherche et développement, activités d'architecture et d'ingénierie
- SMQ5.5 – Production de biens
 - 4 – Industrie textile et habillement
- SMQ5.6 - Produits chimiques
 - 12 - industrie chimique, fabrication de produits chimiques et de fibres synthétiques²
 - 14 - industrie du caoutchouc et des plastiques
- SMQ5.7 – Produits minéraux
 - 2 - Industries extractives
- SMQ5.9 - Transport et gestion des déchets
 - 24 – récupération²
 - 31 - transports, entreposage et communications²
- SMQ5.10 - Services
 - 29 - commerce de gros et de détail, réparation de véhicules automobiles et d'articles domestiques²
 - 32 - activités financières, immobilier, location
 - 35 - services fournis principalement aux entreprises²
- SMQ5.13 - Alimentaire
 - 3 – industries agricoles et alimentaires²

² Code critique en référence au document IAF MD22:2019

Sur la base d'une évaluation du système de management appliqué et d'une observation positive d'un audit CoP-Q, l'OLAS reconnaît la mise en œuvre de compétences compatibles avec l'exécution des audits initiaux, par le détenteur du certificat d'accréditation associé à la présente annexe technique, tels que décrits dans :

- Règlement (UE) 2018/858 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à moteur et de leurs remorques,
- Règlement (UE) 167/2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules agricoles et forestiers ainsi que le règlement délégué (UE) 1322/2014 complétant et modifiant le règlement (UE) 167/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la construction des véhicules et les prescriptions générales relatives à la réception des véhicules agricoles et forestiers
- Règlement (UE) 168/2013 relatif à la réception et à la surveillance du marché des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles, ainsi que le règlement délégué (UE) 44/2014 complétant le règlement (UE) no 168/2013 du Parlement européen et du Conseil en ce qui concerne la construction des véhicules et les exigences générales relatives à la réception des véhicules à deux ou trois roues et des quadricycles
- Règlement (UE) 2016/1628 relatif aux exigences concernant les limites d'émission pour les gaz polluants et les particules polluantes et la réception par type pour les moteurs à combustion interne destinés aux engins mobiles non routiers, modifiant les règlements (UE) 1024/2012 et (UE) 167/2013 et modifiant et abrogeant la directive 97/68/CE
- Accords de Genève de 1958 révision 3 concernant l'adoption de règlements techniques harmonisés de l'ONU applicables aux véhicules à roues et aux équipements et pièces susceptibles d'être montés ou utilisés sur les véhicules à roues et les conditions de reconnaissance réciproque des homologations délivrées conformément à ces règlements UN ECE.